



Vocabulaire forestier

Abrouissement : consommation de bourgeons, feuilles, aiguilles, semis ou pousses par le gibier.

Accroissement : augmentation de dimension d'un arbre ou d'un peuplement (en hauteur, diamètre, volume, surface terrière, etc.).

Accrues : terres non cultivées envahies par la végétation forestière.

Accrus : végétation colonisant les accrues.

Acidicline : se dit d'une plante préférant les sols légèrement acides.

Acidité : concentration en ions H⁺.

Acidification : augmentation d'ions H⁺.

Affranchi : devenu indépendant (vis à vis de la souche mère, pour un rejet de taillis).

Agroforesterie : culture d'arbres et culture agricole associées sur une parcelle.

Alcalin : riche en ions Na⁺ ou K⁺.

Allochtone : se dit d'une essence introduite qui n'est pas naturellement présente.

Amélioration : coupe favorisant la croissance des arbres objectif.

Aménagement : prévision des coupes, travaux et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (surtout employé pour les forêts publiques).

Ancien : réserve de taillis sous futaie ayant au moins trois fois l'âge d'exploitation (= durée de la révolution) du taillis.

Andain : branchages rassemblés en ligne sur la parcelle.

Arbre : végétal ligneux pouvant atteindre plus de 7 m de haut.

Arbuste : végétal ligneux ne pouvant atteindre 7 m de haut.

Arbres d'avenir : jeunes arbres pouvant produire du bois d'œuvre.

Arbres « objectif » : arbres choisis parmi les arbres d'avenir destinés à grossir jusqu'au diamètre de l'optimum commercial.

Arène : sable issu de la désagrégation d'une roche.

Assiette de coupe : surface exploitée.

Aubier : couche périphérique vivante du bois dont les vaisseaux ne sont pas obstrués, souvent moins colorée que le bois de cœur.

Autochtone : se dit d'une essence naturellement présente.

Avenant : modificatif à un plan simple de gestion.

Balivage : sélection des arbres d'avenir.

Baliveau : arbre d'avenir dans le taillis.

Bille : tronçon découpé dans une grume. Bille de pied : partie entre la base de l'arbre et la première grosse branche.

Billon : bille courte.

Biodiversité : variété d'écosystèmes, variété d'espèces, variété entre les individus d'une espèce.

Biotope : ensemble des conditions physiques d'un milieu.

Blanc, blanc-étoc (coupe à) : coupe enlevant la totalité des arbres.

Bois d'œuvre : bois apte au sciage, au tranchage, au déroulage.

Bois blanc : bois de dureté relativement faible, par exemple bois des peupliers, tremble, tilleuls, aulnes, saules...

Bois de feu : bois destiné au chauffage ou à être transformé en charbon de bois.

Bois de trituration : bois destiné à la fabrication de pâte à papier ou de panneaux.

Bois ronds : bois abattus découpés en grumes, billes, rondins ou bûches.

Bouquet : groupe d'arbres de dimension et d'âge voisins s'étendant sur quelques ares.

Bord de route (vente) : vente de bois abattus, façonnés disponibles en bord de route.

Bourrage : végétation conservée ou introduite autour d'une tige d'avenir.

Bouture : fragment prélevé sur une plante qui, mis en terre, prend racine et forme un nouvel individu.

Brin : arbre issu de rejet de souche.

Brogne : protubérance du tronc due à un amas de bourgeons et gourmands.

Calcaire actif : particules fines de calcaire ayant un rôle direct sur la physiologie des végétaux.

Calcaricole : espèce ne poussant que sur sol riche en carbonate de calcium.

Calcicole : espèce poussant sur sol riche en calcium.

Calcique : sol riche en calcium.

Carbonaté : sol riche en carbonates de calcium ou magnésium.

Capacité de rétention : quantité maximum d'eau qu'un sol peut retenir.

Capital : bois d'œuvre sur pied, s'exprime en volume (V) ou surface terrière (G).

Catalogue des stations : inventaire descriptif des types de stations forestières d'une région.

Cépée : ensemble des rejets d'une même souche.

Cerne : couche de bois poussant en une année.

Chablis : arbre ou groupe d'arbres, renversé, déraciné ou cassé.

Climax : état d'équilibre stable d'un écosystème. **Climacique** : du climax.

Cloisonnement : chemins souvent parallèles permettant le repérage des interventions et le passage de tracteurs dans la parcelle.

Cœur (bois de), duramen : couches internes du bois dont les vaisseaux bouchés ne transportent plus de sève.

Conifère : arbre dont les fructifications sont des cônes et les feuilles souvent en forme d'aiguilles ou d'écailles ; appelé aussi résineux car le bois est riche en résine.

Conversion : passage d'un régime à un autre. Exemple : passage du taillis ou du taillis sous futaie à la futaie.

Coupes (définition des coupes issues de la nomenclature des interventions du CNPF) :

- | **Coupe d'irrégularisation** : coupe d'éclaircie dans un peuplement à structure régulière favorisant l'apparition de semis naturels et pouvant donner à terme une structure irrégularisée au peuplement.
- | **Coupes de régénération** : regroupe toutes les coupes permettant de régénérer naturellement un peuplement traité en futaie régulière. Elles sont en général progressives. Une coupe d'ensemencement (ou relevé de couvert) est suivie d'une ou plusieurs coupes secondaires. La dernière coupe de régénération est la coupe définitive. La coupe peut être unique si les phases intermédiaires ne sont pas nécessaires.
- | **Coupe de conversion** : coupe permettant le passage d'un traitement à un autre.
- | **Coupe d'amélioration** : coupe des arbres de moindre valeur et / ou gênants les arbres objectif.
- | **Coupe jardinatoire** : coupe légère enlevant des arbres de diamètres variés, tant pour la récolte d'arbres à leur optimum commercial que pour éclaircir les autres, doser la lumière et obtenir un étagement de la végétation favorable aux semis.
- | **Coupe rase** : récolte de tous les arbres d'une parcelle.
- | **Coupe sanitaire** : coupe des arbres malades, blessés, tarés ou dépérissants.

Cours d'eau : écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. (Source : L. 215-7-1 du Code de l'environnement)

Couvert : ensemble des cimes des arbres du peuplement.

Cultivar : variété botanique d'une espèce cultivée.



Débardage : transport de bois en forêt jusqu'au point de chargement du bois par un camion.

Débourrement : éclosion des bourgeons des arbres à la sortie de l'hiver.

Débusquage : transport de bois à partir du lieu d'abattage, avant reprise par un autre moyen de débardage.

Dégagement : suppression manuelle, mécanique ou chimique de la végétation concurrente des plants ou semis à favoriser.

Déficit hydrique : différence négative entre la pluviosité et la consommation d'eau par évaporation et transpiration.

Densité : nombre d'arbres par hectare.

Dépressage : coupe d'éclaircie dans un très jeune peuplement laissant au sol les arbres supprimés.

Déroulage : découpe tangentielle de la bille en rotation, donnant une feuille de placage continue.

Détourage : éclaircie dans un taillis dégageant les houppiers des arbres d'avenir.

Descente de cime : développement de branches basses sur le tronc, souvent suite à un dépérissement de la cime.

Deuxième transformation : industrie utilisant du bois travaillé par la première transformation : ameublement, construction, emballage, fabrication de papier, de placage...

Disponibilité : quantité de bois exploitable pendant une période dans une forêt, un massif, une région, sans compromettre l'avenir.

Dragéon : rejet issu d'un bourgeon développé sur une racine.

Éclaircie : coupe prélevant une partie des arbres pour favoriser la croissance des autres. Une éclaircie par le haut enlève uniquement les arbres concurrençant la cime des arbres objectif. Une éclaircie sélective prélève des arbres autour d'arbres d'avenir. Une éclaircie systématique prélève des lignes d'arbres dans un peuplement.

Écologie : étude des relations des êtres vivants, entre eux et avec leur milieu.

Écosystème : milieu avec les espèces qui y vivent.

Écotone : zone transitoire entre deux types de milieux.

Édaphique : relatif au sol.

Élagage : coupe des branches basses au ras du tronc.

Entretien : intervention favorisant la croissance des plants ou semis : dégagement, taille de formation, pose de protection contre le gibier...

Enrichissement : plantation à faible densité ou avec un faible nombre de plants forestiers en vue d'améliorer la valeur ou la diversité d'un peuplement forestier existant (diffuse, en ligne, par place).

Érosion : phénomène qui enlève des matériaux à la surface du sol.

Espèces exotique envahissante (EEE) : synonyme de « espèce invasive ». Espèce allochtone, dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives (Source : UICN).

Espèces végétales indigènes : sont définies comme espèces d'arbres indigènes, les espèces ayant colonisé le territoire métropolitain par des moyens naturels, ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais dont la présence est dans tous les cas attestée avant l'année 1492 (source : IGN).

Exogène : voir allochtone.

Exploitabilité : état d'un peuplement dont une partie des arbres a atteint une valeur (liée aux dimensions) permettant leur récolte.

Diamètre d'exploitabilité : On entend par diamètre d'exploitabilité, le diamètre minimal à 1,30 m d'un arbre (peuplement irrégulier), ou le diamètre moyen d'un peuplement forestier qui doit être atteint pour être récolté (peuplement régulier). Il est fixé par essence et qualité des bois attendues, dans un objectif de production de bois d'œuvre.

Essence : espèce botanique d'arbre.

Essence dominante : essence couvrant le plus de surface au niveau des houppiers de l'étage dominant.

Essence secondaire : essence non dominante.

Essence d'ombre : tolérant l'ombre dans les premières années.

Essence de lumière : ne supportant pas ou mal l'ombre dans le jeune âge.

Étage : ensemble d'arbres dont les houppiers sont au même niveau.

Étage dominant : arbres dont les houppiers sont les plus hauts.

Étage dominé : non dominant. Sous-étage : arbustes et petits arbres dominés.

Feuillus : arbres portant des feuilles, par opposition aux aiguilles - qui sont aussi des feuilles - des conifères (ou résineux).

Feuillus précieux : pouvant atteindre une grande valeur économique : érable sycomore, noyers, alisier torminal, merisier, frêne...

Forêts de protection : forêt dédiée à la protection des fonctions de l'écosystème et à la protection des biens et personnes contre les risques naturels (article L. 141-1 du Code forestier).

Fourré : jeune peuplement forestier dense composé d'individus de faible hauteur de 0,5 à 3 m.

Fossé : ouvrage artificiel destiné à l'écoulement des eaux (*Source : OFB*).

Frottis : blessure avec décollement de l'écorce causée par le gibier, des engins, une blessure d'abattage, etc.

Furetage : opération consistant à prélever à chaque passage en coupe les plus grosses tiges du sous-étage (perches et taillis) pour doser la lumière en fonction des objectifs recherchés et pour dégager les houppiers des arbres restants.

Futaie : a) régime sylvicole fondé sur la reproduction sexuée des arbres. b) Peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants. c) synonyme de réserve dans un taillis sous futaie.

Futaie sur souche : peuplement forestier feuillu issu du vieillissement ou de la régularisation d'un taillis ou d'un taillis sous futaie et comportant une forte proportion de tiges issues de rejets de souches.

Futaie irrégulière : futaie avec des arbres de dimensions variées cohabitant en mélange sur la parcelle.

Futaie régulière : futaie avec des arbres issus de plantation ou de semis ayant la même taille.

Futaie jardinée : futaie irrégulière avec des arbres de toutes les classes d'âge (ou de hauteur) ; la densité par classe décroît depuis les semis jusqu'aux arbres les plus gros.

Futaie par bouquets : futaie irrégulière avec bouquets juxtaposés.

Futaie par parquets : futaie irrégulière avec parquets juxtaposés.

Futaie équiennne : futaie d'arbres de même âge.

Futaie mélangée : futaie de différentes essences, soit feuillues, soit résineuses.

Futaie mixte : futaie de feuillus et résineux.

Gaules : arbres de futaie ayant environ 5 cm de diamètre.

Gestion forestière durable : mise en pratique en forêt du concept de développement durable : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Grume : tronc ou section de tronc d'un arbre abattu, ébranché.

Habitat : conditions physiques et biologiques dans lesquelles se maintient une espèce animale ou végétale à l'état spontané.

Héliophile : se dit d'une espèce exigeante en lumière.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Intrant : désigne une substance ou un produit apporté à la terre (engrais, pesticides, produits phytosanitaires...).

Irrégulier : dont les arbres sont de toutes dimensions.

Ilot de sénescence : îlot dans lequel aucune intervention n'est réalisée de sorte à laisser le peuplement forestier évoluer jusqu'à son écroulement.

Ilot de vieillissement : îlot dans lequel les interventions sylvicoles sont toujours possibles et dans lequel les arbres sont récoltés à un âge supérieur.



Lande : formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces sociales ligneuses basses.

Lessivage : entraînement de minéraux et d'argile par l'eau du sol.

Libre évolution (en) : se dit d'un peuplement laissé sans intervention sylvicole et conservé jusqu'à l'effondrement des arbres.

Ligneux : qui a la consistance du bois.

Litière : ensemble de la matière végétale tombée au sol.

Marne : roche tendre formée de calcaire et d'argile.

Mésoacidiphile : se dit d'une plante qui préfère les sols moyennement acides.

Mésohygrophile : se dit d'une plante qui préfère les sols moyennement humides.

Minéralisation : transformation de la matière organique en minéraux et gaz par des micro-organismes.

Mycorhize : association d'un champignon avec les racines d'un végétal.

Morts-bois : arbustes et arbrisseaux sans valeur économique.

Nappe phréatique : eau souterraine permanente ou temporaire.

OSB (Oriented Strand Board) : type de panneau de particules.

Panage : droit de laisser les porcs se nourrir des fruits des arbres.

Parcelle cadastrale : surface de terrain correspondant à une unité foncière (notion de propriété).

Parcelle forestière : partie de forêt délimitée sur le terrain constituant une unité de gestion.

Parcellaire : ensemble de parcelles.

Parquet : surface de quelques dizaines d'ares où les arbres sont de dimensions voisines.

Passage à la futaie : nombre de perches par hectare atteignant chaque année le diamètre minimum pour le comptage (habituellement 17,5 cm).

Pédologie : étude des sols.

Pionnier : apte à coloniser les sols nus.

Placette : petite parcelle mesurée.

Peuplement : ensemble d'arbres et/ou arbustes.

Peuplement pauvre : peuplement dont la surface terrière (G) des tiges d'avenir ou de qualité est inférieure ou égale à 10 m²/ha ou la densité des arbres inférieure de 30 tiges d'avenir ou de qualité par hectare, bien réparties. Un peuplement pauvre n'est pas forcément synonyme de station à faible potentiel de production.

Peuplement ruiné : peuplement dont la surface terrière des arbres de futaie est inférieure ou égale à 5 m²/ha. Un peuplement ruiné n'est pas forcément synonyme de station à faible potentiel de production.

Peupleraie : peuplement naturel riverain des cours d'eau, composé de peupliers (avec Peuplier noir, ou Peuplier blanc), ou plantation dominée par des peupliers.

Perches : arbres de futaie ayant 10 à 15 cm de diamètre.

Perchis : peuplement composé de perches.

pH : d'un point de vue chimique, logarithme de l'inverse de la concentration d'une solution en ions H⁺, il varie de 1 à 14, du plus acide au plus basique. Indice utilisé pour la caractérisation des sols.

Plaquettes : produit du broyage de bois destiné à la fabrication de pâte à papier, panneaux de particules ou au chauffage.

Plan de chasse : document fixant le nombre d'animaux à prélever sur un territoire de chasse.

Podzol : sol comportant un humus épais sur une couche lessivée cendreuse surmontant une couche d'accumulation d'oxydes de fer et d'aluminium.

Précipitation : eau arrivant au sol : pluie, neige, grêle, condensation, etc.

Première transformation : industrie de transformation du bois intervenant sur le bois rond : sciage, tranchage et déroulage, fabrication de pâte à papier, de panneaux de particules ou de fibres.

Récolte : coupe de bois commercialisables.

Régénération : renouvellement d'un peuplement.

Régénération artificielle : par plantation (plus rarement par semis).

Régénération naturelle : les arbres en place servent de semenciers.

Régulier : dont les arbres ont les mêmes dimensions.

Rémanents : parties ligneuses laissées sur place après opération sylvicole (exploitation...).

Relèvement du couvert : coupe d'arbres dominés.

Réserve : a) arbre désigné en vue d'être maintenu lors d'une exploitation. b) arbre ou ensemble des arbres de futaie dans un taillis sous futaie.

Réserve utile : quantité d'eau du sol utilisable par les plantes.

Régime : mode de régénération du peuplement, par rejets de souche (taillis), par semis ou plantation (futaie).

Révolution : temps séparant deux coupes à blanc de taillis ou de futaie.

Ripisylve : forêt de bord de cours d'eau.

Rotation : temps séparant deux coupes de même nature dans un peuplement.

Roulure : décollement de deux cernes.

Semancier : arbre susceptible de produire des graines et participant au renouvellement du peuplement forestier et généralement choisi pour ses qualités phénotypique.

Semis : jeune plant issu d'une graine.

Semis naturel : sans intervention humaine.

Sous-solage : travail du sol en profondeur avec un outil à dent (sous-soleuse).

Station forestière : territoire présentant des conditions homogènes de sol, climat et topographie. L'expression « **en station** » désigne un arbre ou un peuplement situé dans des conditions écologiques adaptées.

Structure d'un peuplement : disposition des arbres par catégories de diamètres sur la parcelle : en mélange pied à pied, par bouquets, par parquets, ou tous identiques) et sur le plan vertical (étagement des houppiers).

Surface terrière : surface de la section transversale d'un arbre à 1,30 m de hauteur; pour un peuplement, somme des surfaces terrières de tous les arbres.

Sylviculture : culture des bois.

Sylvocynégétique (équilibre) : maintien du niveau de population de gibier à un niveau tel que les diverses fonctions de la forêt puissent être assurées normalement sans surcoût important, en particulier la régénération naturelle et artificielle de la forêt.

Taille : coupe des branches d'un jeune arbre pour éviter ou supprimer une fourche et améliorer sa forme.

Taillis : peuplement issu de rejets de souche et drageons.

Taillis courte rotation (TCR) : taillis à rotation inférieure à 15 ans.

Taillis à très courte rotation (TTCR) : taillis à rotation inférieure à 5 ans.

Taillis simple : les tiges ont toutes le même âge.

Taillis fureté : les tiges sont d'âges différents.

Taillis-sous-futaie : peuplement feuillu avec du taillis, et de la futaie dont les arbres sont d'âges variés (multiples de la révolution du taillis).

Tenure : propriété d'un seul tenant.



Traitement : suite de travaux et coupes permettant de suivre l'itinéraire choisi.

Travaux forestiers : interventions permettant la régénération, la protection et l'amélioration de la qualité des peuplements forestiers. Il s'agit d'investissements (plantations, protections contre le gibier, enrichissements, dégagements, dépressage, nettoyage, taille de formation, élagage, broyage, désignation, détournage).

Transformation : plantation ou semis avec des essences différentes de celles du peuplement initial.

Types de peuplements d'une forêt, un massif, une région : peuplements ayant des caractères communs (essences, structure, capital sur pied...)

Types de stations d'une forêt, un massif, une région : stations ayant des caractères communs (climat, sol, topographie, etc.).

Volis : arbre cassé à mi-hauteur, souvent à cause du vent.

Principaux sigles et acronymes

ACCA (AICA) : Association communale (intercommunale) de chasse agréée

ARCHI : Méthode de diagnostic visuel de la vitalité des arbres

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

CBPS : Code des bonnes pratiques sylvicoles

CETEF : Centre d'études techniques et d'expérimentations forestières

CNPF : Centre national de la propriété forestière

CRFB : Commission régionale forêt-bois ou selon le contexte, Contrat régional forêt-bois

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

DEPERIS : Méthode du DSF d'estimation simplifiée de l'état des houppiers des arbres

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DGD : Document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS)

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSF : Département santé des forêts

FOGEFOR : Formation à la gestion forestière

FSC : Forest stewardship council

GRECO : Grande région écologique

IBP : Indice de biodiversité potentielle

IDF : Institut pour le développement forestier

IGN : Institut géographique national

MFR : Matériel forestier de reproduction

ONF : Office nationale des forêts

PEFC : Program for the endorsement of forest certification

PNR : Parc naturel régional

PSG : Plan simple de gestion

RMT Aforce : Réseau mixte technologique qui a pour objectif d'accompagner les forestiers dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques

RTG : Règlement type de gestion

SER : Sylvoécorégion

SFFC : Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est

SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole